

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

N°2019/29

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
25	18	18

Date de la convocation :	le 08 novembre 2019
Date d'affichage :	Le 26 novembre 2019

Séance du 14 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre à 19h00, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA,

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Marianne PARIGOT, Corinne TROUVAIN, Messieurs Philippe BARBILLON, Alain CARRIÈRE, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Marcel DAUSQUE, Alain DENNEL, Olivier FERREIRA, Dominique FONTAINE, Daniel FORGET, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Florent MAZIÈRES, Denis MESSIO, Jackie TASSIN, Gérard WARIN.

Absents excusés : Mesdames Kristine FOYART, Sophie MERCIER, Messieurs Michel DUPONT, Jean-Noël GUESNIER, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Jean-Pierre LEBOEUF, Patrick PEYR.

Secrétaire de séance : Madame Corinne TROUVAIN

Objet : Tarif d'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques - ajustements

Vu le CGCT et notamment ses articles L1611-7-1 et D1611-32-9,

Vu les statuts du SEZEO,

Vu la délibération n°2018/02 relative au règlement de service de la compétence « Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques »,

Vu la délibération n°2019/21 relative aux tarifs d'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques,

Considérant la nécessité d'apporter quelques ajustements à la grille tarifaire initialement votée,

Considérant le projet de donner mandat à l'opérateur de supervision Freshmile Services pour percevoir les recettes au titre de l'exploitation des infrastructures de charge,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical

FIXE à compter du 1^{er} février 2020 les tarifs d'utilisation des bornes de recharge pour véhicule électriques comme suit :

DURÉE D'UTILISATION DU SERVICE	PRISE TYPE 2		PRISE DOMESTIQUE	
	ABONNÉ	ITINÉRANT*	ABONNÉ	ITINÉRANT*
30 minutes	Gratuit	1,00 €	Gratuit	0,50 €
1h00	0,50 €	1,50 €	Gratuit	1,00 €
1h30	1,50 €	2,00 €	1,00 €	1,50 €
2h00	2,50 €	3,00 €	1,50 €	2,00 €
2h30	3,50 €	4,00 €	2,00 €	2,50 €
3h00	4,50 €	5,00 €	2,50 €	3,00 €
3h30	5,50 €	6,00 €	3,00 €	3,50 €
4h00	6,50 €	7,00 €	3,50 €	4,00 €
4h30	7,50 €	8,00 €	4,00 €	4,50 €
Par tranche de 30 minutes supplémentaires	1,00 €		1,00 €	

Tarif de "nuit" de 22h00 à 7h00
(Plafond)

7,00 €

Envoyé en préfecture le 26/11/2019

Reçu en préfecture le 26/11/2019

Affiché le

ID : 060-200069292-20191114-201929TARIFBORN-DE

** hors frais d'itinérance appliqués par les opérateurs tiers*

PRÉCISE que la facturation se fait à la demie heure indivisible. Aucune facturation n'interviendra en dessous de 2 minutes et 0,5 KWh consommés pour éviter les réclamations en cas de charge échouée,

AUTORISE le Président à signer la convention de mandat avec Freshmile Services pour la perception des recettes au titre de l'exploitation des infrastructures de charge.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

